

Image not found or type unknown



Cdd sans date de fin puis je faire valoir une fin ?

Par **belkisse**, le **11/08/2008** à **02:16**

Bonsoir à tous et à toutes,rrnrnJ'expose ici mon cas en espérant avoir une réponse rapidement :)rrnrnj'ai signé un premier cdd en tant qu' ASH pour le remplacement d' x, puis pour le même poste j'ai signé un autre cdd mais pour le remplacement de y qui est en arrêt maladie, ces deux premiers c.d.d avaient une date de fin contrat, puis j'ai signé un 3eme C.D.D toujours pour le remplacement de y mais celui-ci sans date de fin, il est noté au retour du salarié y.rrnrnDois je imposé une date de fin ?rrnrnOu bien celle ci prend effet a 18 mois de la dernière signature du contrat ?rrnrnOu bien jusqu'au retour de y ?

Par **Marion2**, le **11/08/2008** à **12:02**

Votre CDD prendra fin au retour d'Y